



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

moulin de Valmy

Question écrite n° 2835

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la restauration du moulin de Valmy. Le 26 décembre 1999, une violente tempête a provoqué la destruction de ce symbole de la Révolution française, de la victoire de l'armée du peuple français sur les armées étrangères et de la naissance de la 1^{re} République. A ce jour, aucune restauration n'a été entreprise, laissant ainsi le célèbre monument dans un état de ruines et d'abandon. Cette situation émeut nombre de Français attachés à leur patrimoine et aux symboles des fondements la République. Il souhaite savoir quand les Monuments historiques entendent réhabiliter le site de Valmy.

Texte de la réponse

Le moulin qui symbolise la bataille de Valmy a en fait été détruit lors des combats, le 20 septembre 1792. En 1821, un monument commémoratif, abritant le coeur du général Kellermann, fut créé à son emplacement. Reconstitué, puis à nouveau détruit, le moulin fut remplacé, grâce à une souscription nationale, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, par un moulin-pivot venu d'Attiches (Nord). C'est ce moulin, ainsi que le monument commémoratif de 1821 et un autre monument, érigé à la gloire de Kellermann en 1892, à l'occasion du centenaire de la bataille, et oeuvre du sculpteur Barrau, qui fut inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 10 mai 1989, dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française. C'est également ce moulin qui a été détruit, de manière irrémédiable, par la tempête du 26 décembre 1999. Le ministère de la culture et de la communication s'est engagé à financer, au montant maximal autorisé par la loi pour la restauration des édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire, soit, s'agissant d'une propriété communale, 40 % du montant des travaux hors taxes, la restitution du moulin, pour laquelle l'architecte Alain Cartier s'est inspiré du moulin champenois de Vernezay. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la communauté de communes de la région de Sainte-Menehould, qui bénéficiera, outre les financements propres de la commune, du concours des ministères de la culture et de l'intérieur, et d'une aide financière de l'association pour la reconstruction du moulin de Valmy, grâce aux dons recueillis par cette association. Le site de Valmy, haut lieu de la mémoire nationale, devrait donc retrouver le moulin qui le symbolise. L'opération comprend également la réhabilitation générale du site, non protégé au titre des monuments historiques, et donc non susceptible d'une aide du ministère de la culture. La direction régionale des affaires culturelles est actuellement en attente du dossier de travaux finalisé, pour mettre en place les crédits correspondant à la subvention du ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2835

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3110

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3475